

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du 15 octobre 2020

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1035	20	7	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 15 octobre 2020 à 14 h** à SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, salle du Pôle de Proximité de la Communauté de communes, sur convocation du 29 septembre 2020.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : David LEGOUET

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jacques COQUELIN, canton Valognes
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Programme de stratégie d'action pour une meilleure compréhension de l'interaction entre les récifs d'Hermelles de la Baie du Mont-Saint-Michel et les pêcheurs à pied de loisir (HERMELLES)

Participation financière du SMEL et de l'Office Français de la Biodiversité

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 15 octobre 2020 ;

Vu le rôle et les enjeux essentiels que jouent les récifs de massifs d'hermelles de la baie du Mont-Saint-Michel et du constat de leur dégradation due à plusieurs facteurs dont l'activité de pêche à pied ;

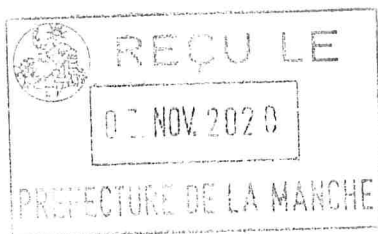
Considérant les objectifs de l'étude d'une durée de 30 mois (de janvier 2021 à juin 2023), par l'Association pour la mise en Valeur des Rivières et les Initiatives Locales) (A.V.R.I.L.) visant à une meilleure compréhension des interactions de la pratique de la pêche à pied au sein des récifs d'hermelles en baie du Mont-Saint-Michel et sur le territoire de la Communauté de communes Granville Terre et Mer ;

Considérant le partenariat entre l'AVRIL (chef de file) et le SMEL (prestataire) ;

Considérant le coût prévisionnel de l'étude de 96 895 € dont 29 855 € pour les suivis aériens, analyses de sédiments, observations terrain, rapports scientifiques par le SMEL et la demande de financement de 70 000 € par l'AVRIL auprès de l'Office Français de la Biodiversité ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide de la conduite de l'étude d'une stratégie d'action pour une meilleure compréhension de l'interaction entre les récifs d'Hermelles de la Baie du Mont-Saint-Michel et les pêcheurs à pied de loisir, jusqu'au territoire de Granville Terre et Mer ;
- Autorise le Président du SMEL à signer les documents nécessaires à la demande d'aides publiques et inhérents au projet.



Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET